



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°37
DU 06 septembre 2018

Présents : M. CHEBION, C. CARRÉ, M. DEREPA, D. MONNIER, D. CAMPIONI, D.BONNARDOT, B. ELET, D. MAILLER, J. MANENTI, M.O TOUX, F. CARD, C.HATEM, A. ENGEL.

Absent(s) et ayant donné procuration comme suit :

A. SAUTIER à M. CHEBION et A. DUFOULON à M. DEREPA

Séance ouverte à 20h30 par M. le Maire :

Provision pour risques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, 2321-2, L 2322-2 R 2321-2 et R 2321-3.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provision semi budgétaire est de droit commun pour les communes.

Il convient de constituer une provision dans le cadre de requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif et du Tribunal de Grande Instance relatives au contentieux opposant la Commune à la Société CLAZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer une provision au titre dudit contentieux pour un montant de 15 000 €.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2018 au chapitre 68 dotations aux amortissements et provisions, article 6875 dotations aux provisions pour risques et charges

Le conseil municipal après en avoir délibéré comme suit :

Contre 1 : A . DUFOULON

Abstention 3 : D.BONNARDOT, M.O TOUX, J. MANENTI

Pour 11 : M.CHEBION,C.CARRÉ, M. DEREPA, A.SAUTIER, D.MONNIER, C.CAMPIONI, B.ELLET,D.MAILLER,F.CARD, C.HATEM,A.ENGEL.

Approuve cette provision.

Retrait d'inventaire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.221-22,

Considérant la nécessité de procéder au retrait de l'inventaire de matériel informatique et divers,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à procéder au retrait de l'inventaire des biens répertoriés en annexe

Demande subvention aménagement rue du Château

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la rue du château d'eau pour un montant de 225 225.30€ HT
- Sollicite le concours du Conseil départemental dans le cadre
 - du programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)et
 - de la répartition du produit des Amendes de Police (AP)
- Précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- Certifie que les travaux portent sur une voie communale.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> Sollicitée	225 225.30	30%	30 000.00
AMENDE DE POLICE	<input type="checkbox"/> Sollicitée	67262.38	25%	16815.60
TOTAL DES AIDES				46815.60
Autofinancement du maître d'ouvrage				178409.70

Le Maire,
Maurice CHEBION

